

## **REGLEMENT DU JEU CONCOURS PHOTO 2012**

L'association HORIZONS D'ALSACE dont le siège social se situe à l'hôtel AU BOIS LE SIRE, 20 rue Charles de Gaulle, 68370 ORBEY, organise un jeu concours du 1<sup>ier</sup> avril 2012 au 30 novembre 2012.

La participation au jeu concours est proposée aux clients ayant séjourné dans l'un de nos hôtels au cours de l'année 2012 dans le cadre de l'un des forfaits que nous proposons. Il leur suffit pour participer, d'envoyer une photo de leur séjour par mail à [infos@horizons-alsace.com](mailto:infos@horizons-alsace.com).

Le jury, composé de tous les membres de l'association HORIZONS D'ALSACE est souverain dans la décision concernant la photo gagnante.

Le lot gagnant est un séjour de 2 nuits pour 2 personnes dans l'un de nos hôtels. Ce séjour comprend l'hébergement et le petit-déjeuner (Les dîners ne sont pas compris). Le gagnant sera automatiquement prévenu par l'association HORIZONS D'ALSACE. Le lot est valable durant toute l'année 2013 sur réservation préalable et ne pourra pas être échangé contre sa valeur monétaire.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables si, pour quelques raisons que ce soit, le jeu venait à être reporté ou annulé.

Les participants au concours accordent à l'association HORIZONS D'ALSACE l'autorisation de diffuser à titre gratuit et sans aucune restriction la photo envoyée, sauf demande expresse du participant. En aucun cas, l'auteur de la photo ne pourra faire de réclamation pécuniaire à l'encontre de l'association HORIZONS D'ALSACE.

Les personnes identifiées sur les photos auront donné leur accord à l'auteur quand à l'utilisation de la photo envoyée et n'intenteront pas d'action en justice contre l'association HORIZONS D'ALSACE en cas d'utilisation de leur image.

Toute participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.